

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12723**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications Spécialité : Administration et Sécurité des Réseaux .

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Recteur d'Académie Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les diplômés de la Licence Professionnelle ASUR maîtrisent les connaissances théoriques et pratiques indispensables à la compréhension des réseaux et des principes fondamentaux des télécommunications.

Ces diplômés s'insèrent dans des sociétés prestataires de service, chez des intégrateurs de systèmes de communication d'entreprise, chez des opérateurs, chez des fournisseurs d'accès ou chez des SSII, chez des entreprises disposant d'un réseau informatique justifiant une administration interne.

Les missions techniques qui peuvent leur être attribuées dans ces divers secteurs consistent à concevoir, installer, sécuriser, administrer et maintenir les différents types de réseaux informatiques ainsi qu'à installer, sécuriser, administrer et maintenir les environnements applicatifs qui les utilisent.

Les diplômés sont en mesure de mener une analyse de risque du système d'information d'une entreprise afin d'en déduire précisément les besoins de sécurité et de produire les documents délivrables officiels correspondants.

Les diplômés de la Licence Professionnelle ASUR sont en mesure, du point de vue de la sécurité, de mettre et maintenir le système d'information de toute entreprise, en conformité avec le règlement de sécurité interne et avec la loi nationale.

Ces professionnels peuvent assurer une relation clientèle et des prestations associées, dans le respect de la qualité de service préconisée par l'entreprise, ce qui inclut l'assistance, le conseil, la rédaction de devis ou contrats de maintenance et la formation des utilisateurs.

Les diplômés de cette licence disposent de compétences générales informatiques :

- dans les réseaux, leur permettant de concevoir, dimensionner, configurer et administrer une architecture complète,
- dans l'administration système, leur permettant d'installer et configurer les différents services élémentaires associés (messagerie, web, serveur de fichiers, serveur d'impression, serveur de noms, ...),
- dans le vocabulaire scientifique leur permettant d'utiliser une documentation technique en français ou en anglais.

Ils possèdent également des compétences spécifiques à la spécialité ASUR leur permettant :

- d'effectuer une analyse EBIOS du système d'information d'une entreprise afin d'en déduire ses besoins de sécurité,
- de dimensionner un système d'information et de mettre en place le matériel et les logiciels nécessaires à garantir les besoins de disponibilité des informations définis par l'entreprise,
- de mettre en place sur le système d'information les outils de sécurisation matériels et logiciels permettant de garantir les besoins de confidentialité définis par l'entreprise,
- de mettre en place sur le système d'information les outils de sécurisation matériels et logiciels permettant de garantir les besoins d'intégrité définis par l'entreprise,
- de produire un cahier des charges, un budget estimatif et un plan de déploiement permettant la mise en conformité du système d'information en fonction des besoins déterminés précédemment,
- de former les utilisateurs d'un système d'information afin de les sensibiliser à une utilisation correcte de celui-ci et de leur permettre de le faire,
- d'assurer une veille technologique permanente afin de maintenir le système d'information d'une entreprise à un niveau constant de sécurité, tenant compte de l'évolution des technologies et des méthodes d'attaque.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut intervenir dans des secteurs d'activité variés tels que :

- l'installation de réseaux informatiques,
- les opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet,
- les sociétés de services et d'ingénierie informatiques (SSII).
- les entreprises gérant elles-mêmes leur système d'information

Et de manière générale, toute administration ou entreprise (tous secteurs confondus) possédant un réseau informatique conséquent.

Le titulaire de ce diplôme sera capable d'occuper un des postes suivants :

- Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)
- Administrateur systèmes et réseaux
- Assistant ingénieur système et réseaux
- Architecte système et réseaux
- Consultant en sécurité des systèmes d'information
- Responsable déploiement réseaux
- Chef de projet
- Cadre technico-commercial
- ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi de la licence professionnelle peut s'effectuer après une formation en deux semestres, évalué en 60 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnels sont décomposés en Unités d'Enseignement (UE).

- UE 1: Enseignement Fondamental... (10 ECTS)
- UE 2: Réseaux et Télécommunications... (10 ECTS)
- UE 3: Administration et Sécurité des Réseaux...(20 ECTS)
- UE 4: Projet Professionnel... (20 ECTS)

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu. L'obtention du diplôme est prononcée à l'issue de la soutenance du travail réalisé en stage (rapport écrit et exposé).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Code de l'éducation Article L613-1: enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Code de l'éducation Article L613-1: enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
Après un parcours de formation continue	X	Code de l'éducation Article L613-1: enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat de professionnalisation	X	Code de l'éducation Article L613-1: enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>Dans le cadre d'une formation en alternance effectuée dans une entreprise dépendant de l'Union des Industriels des Métiers de la Métallurgie (UIMM), le Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie « ADMINISTRATEUR DE RESEAUX D'ENTREPRISE » (CQPM ARE) (MQ 2000 09 69/74 0190) pourra être obtenu par équivalence.</p>	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Numéro d'habilitation : 20044059 Arrêté du 06.05.2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-pau.fr/odetud/>

Autres sources d'information :

<http://www.iut-adour.univ-pau.fr>

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

Lieu(x) de certification :

UPPA , IUT des Pays de l'Adour, site de Mont de Marsan, 371 rue du ruisseau 40004 Mont de Marsan cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UPPA , IUT des Pays de l'Adour, site de Mont de Marsan, 371 rue du ruisseau 40004 Mont de Marsan cedex

Historique de la certification :